

MAIRIE DE BRIGNEMONT

RÉUNION DU 10 AVRIL 2018

Séance 2018-I

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CLUZET Alain, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2018

PRESENTS - MM CLUZET Alain, BOUSSAROT Jérôme, SAURIN Jacques, MOULET Jean-Louis, , , CARLESSO Serge, LACOURT André, SIMORRE Sylvana MOUREAU Marie-Claude CHAUBET Bernard, TIAR Denis,

Absents : Sonia VIVIAN

SECRETAIRE : M Claire MOUREAU

Ordre du jour :

I-1 : Vote du budget et des documents budgétaires

Le conseil municipal vote les documents budgétaires présentés par M le Maire

Excédent total 2017 : 119 938,90 euros

Prévisionnel 2018 : fonctionnement 432 786,90 Investissement 137 723,90

I-2 : Elaboration dossier ADAP

Monsieur le Maire signale que le cabinet ASE (Alliance Sud Expertise) a été contacté pour l'élaboration de ce dossier.

Après avoir visité les établissements concernés, ce cabinet a établi un devis d'un montant de

2 370,00 euros HT.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE ce devis et charge Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès du conseil départemental pour l'élaboration de ce dossier.

I-3 :Travaux ADA'P WC Handicapés salle des fêtes

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, dans le cadre de l'ADAP d'aménager des WC handicapés dans la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose qu'il a demandé plusieurs devis.

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE de faire exécuter ces travaux nécessaires
- ACCEPTE le devis de SARL PETRAULT pour un montant total H.T. de 7 987,28 euros
- SOLLICITE l'inscription de ce dossier aux contrats de territoire et sollicite une subvention départementale afin d'aider la commune à financer cette dépense

I-4 Achat de tables pour la salle des fêtes

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'équiper la salle des fêtes de tables pliantes avec chariots de rangement

Monsieur le Maire expose qu'il a demandé plusieurs devis

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE d'équiper la salle des fêtes de tables pliantes
- ACCEPTE le devis de la société CHALLENGER pour un montant HT de 6 600 euros
- DECIDE d'effectuer cet achat au cours de l'exercice 2018 et de le prévoir au BP 2018
- SOLLICITE une subvention auprès de Département de Haute-Garonne

I-5 : Travaux électriques à la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des travaux électriques à la salle des fêtes : déplacement du compteur extérieur de la salle des fêtes et mise aux normes du tableau électrique dans la salle des fêtes.

Après délibération le conseil municipal :

- DECIDE de faire effectuer ces travaux
- ACCEPTE le devis d'ENEDIS pour un montant HT de 2890,96 euros et le devis de AUBRELEC pour un montant HT de 2830 euros.
- SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

I-6 : Demande admission de non valeur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'admission en non valeur de la part de la Trésorerie de Grenade.

Cette demande concerne des impayés de location de salle des fêtes pour un montant de 150 euros.

Après délibération, le conseil municipal :

- CONSIDERANT que le comptable public a effectué sans succès toutes les démarches nécessaires pour recouvrer ces sommes

-ACCEPTE cette demande d'admission en non valeur

I-7 : Répartition actif et passif SITPA

Le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- ne possède pas de personnel territorial ;
- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres ;
- n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide :

Mairie de BRIGNEMONT Séance du 10 AVRIL 2018

- de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€
- d'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2018-I-8 Vote des taxes

Monsieur le Maire donne lecture de l'état 1259 de fiscalité pour 2018

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux, ce qui donne le tableau ci-après :

LIBELLES	BASES NOTIFIEES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'Habitation	327 100	9,62	31 467
Taxe Fonc Prop Bâties	220 500	9,45	20 837
Taxe Fonc Prop non Bâties	45 500	79,46	36 154
			88 458

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL**

Réunion du Conseil Municipal du 10 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CLUZET Alain, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2018

PRESENTS - MM CLUZET Alain, BOUSSAROT Jérôme, SAURIN Jacques, MOULET Jean-Louis, , ,
CARLESSO Serge, LACOURT André, SIMORRE Sylvana MOUREAU Marie-Claude CHAUBET Bernard,
TIAR Denis,

Absents : Sonia VIVIAN

SECRETAIRE : M Claire MOUREAU

Délibérations prises:

I-1 : Vote du budget et des documents budgétaires

I-2 : Elaboration dossier ADAP

1-3 :Travaux ADA'P WC Handicapés salle des fêtes

I-4 Achat de tables pour la salle des fêtes

I-5 : Travaux électriques à la salle des fêtes

I-6 : Demande admission de non valeur

I-7 : Répartition actif et passif SITPA

I-8 Vote des taxes

Mairie de BRIGNEMONT Séance du 10 AVRIL 2018

Alain CLUZET :	André LACOURT
Jérôme BOUSSAROT	Denis TIAR :
Jacques SAURIN	Bernard CHAUBET :
Jean-Louis MOULET	Silvana SIMORRE
Serge CARLESSO :	Marie-Claude MOUREAU :
Sonia VIVIAN	